



Strasbourg, le 21 novembre 2025

CDCT(2025)12

COMITÉ DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

15^{ème} Réunion plénière

Mercredi 19 novembre (9h30) – Vendredi 21 novembre (13h00)

Strasbourg, Conseil de l'Europe

Palais, Salle 10

LISTE DES DÉCISIONS

Le Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT), lors de sa 15^{ème} réunion plénière tenue du 19 au 21 novembre 2025 à Strasbourg, sous la présidence de M. Nicola PIACENTE (Italie), a décidé :

1. Ouverture de la réunion

Ouvrir la réunion.

Prendre note des remarques liminaires présentées par M. Gianluca ESPOSITO, directeur général des droits humains et de l'État de droit. Le directeur général a félicité le CDCT pour son activité au cours des années et pour avoir mené à bien son travail sur la définition modernisée et paneuropéenne de l' « infraction terroriste » introduite dans le Protocole d'amendement à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196). Le [Protocole d'amendement](#) a été adopté par le Comité des Ministres en juillet 2025 et devrait être ouvert à la signature en mai 2026. Le directeur général a également souligné certaines autres réalisations récentes du Conseil de l'Europe dans la lutte contre le terrorisme, notamment le projet de « Lignes directrices sur les programmes de désengagement et de réinsertion des femmes ayant des liens avec le terrorisme » et le projet de « Lignes directrices relatives aux programmes de (ré)insertion pour les enfants affectés par le terrorisme », approuvés par le CDCT en mai 2025 et qui devraient être adoptés par le Comité des Ministres en décembre. Il a en outre souligné que la menace terroriste reste active et évolue constamment dans un contexte de tensions géopolitiques et de recul démocratique alimentant l'extrémisme violent propice au terrorisme, comme le montre l'implication croissante des jeunes dans le terrorisme via les réseaux sociaux. Dans ce contexte, il a exprimé l'engagement du Conseil de l'Europe à lutter contre la désinformation, la manipulation de l'information et l'ingérence étrangère en ligne grâce à un éventuel futur instrument, qui fait partie intégrante du [Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe](#), une initiative du Secrétaire Général, M. Alain BERSET. Dans le même esprit, le directeur général a fortement soutenu l'organisation d'une conférence sur « Le terrorisme et l'extrémisme violent : la radicalisation des jeunes » le 26 mai prochain, pendant la présidence monégasque du Comité des Ministres, qui devrait également être considérée comme faisant partie de la même initiative. Il a en outre encouragé le CDCT à réfléchir aux questions qui devront être abordées dans la future stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme. Les membres du CDCT ont salué ces remarques et ont procédé à un échange de vues avec le directeur général sur les moyens de renforcer la coopération internationale et de mettre en place des partenariats régionaux afin de relever les défis actuels et futurs en matière de lutte contre le terrorisme.

2. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour.

3. Communication par la présidence, les délégations et le Secrétariat

Prendre note des informations fournies par le président, M. Nicola Piacente, sur l'organisation d'élections lors de la plénière pour la présidence, la vice-présidence et trois postes au sein du Bureau du CDCT.

Prendre note des informations fournies par le Liechtenstein concernant la [signature du Protocole additionnel à la Convention pour la prévention du terrorisme \(STCE n° 217, protocole de Riga\)](#) et les discussions à venir au Parlement en vue de la ratification du Protocole additionnel et de son entrée en vigueur rapide.

Prendre note des informations fournies par la Türkiye, qui a réaffirmé son engagement en faveur du multilatéralisme dans la lutte contre le terrorisme, notamment en coprésidant le Groupe de travail sur les déplacements des terroristes de la Coalition mondiale contre Daech et du Groupe de réflexion sur Daech et l'Afghanistan de la Coalition, ainsi qu'en participant activement aux travaux du Forum mondial contre le terrorisme et des Nations unies, où elle met particulièrement en avant les résultats obtenus par le CDCT en matière de définition juridique paneuropéenne du terrorisme. Prend également note que, le 8 septembre 2025, la Türkiye a été la cible d'un attentat terroriste perpétré par un individu isolé issu du pays même, dans lequel un lycéen de 16 ans d'Izmir a attaqué un poste de police, causant martyr de trois policiers, et que l'auteur de l'attentat avait eu accès à du matériel de propagande de Daech en ligne. Prend également note des informations fournies par la Türkiye sur le démantèlement en cours de l'organisation terroriste PKK.

Prendre note des informations fournies par la délégation de la République tchèque sur la nouvelle loi de 2025 relative à la cybersécurité. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2025 et améliore le cadre juridique national tant dans le contexte de la lutte contre les menaces terroristes que dans celui de la guerre hybride menée par la Russie. Elle s'accompagne de la Stratégie nationale en matière de cybersécurité (2026-2030), qui définit les priorités et les objectifs à long terme de la République tchèque dans le cyberspace. La délégation tchèque a également proposé une nouvelle initiative visant à lutter contre la radicalisation en ligne, qui explorerait les causes profondes de cette radicalisation, susceptible de conduire à un extrémisme violent propice au terrorisme. L'activité proposée pourrait constituer une recommandation supplémentaire ou une autre activité similaire menée par un groupe de travail dans la continuité du CDCT-RAD et pourrait s'aligner sur la conférence prévue sur le thème de la radicalisation des jeunes sur Internet. Cette proposition a été soutenue par d'autres délégations, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui a mentionné ses propres projets et initiatives, notamment des orientations politiques sur l'utilisation de l'IA générative et la prévention, ainsi que le rôle du secteur éducatif et des parents dans la lutte contre la radicalisation en ligne des jeunes menant à la violence.

Prendre note des préoccupations exprimées par les Pays-Bas concernant la menace croissante que représentent les feux d'artifice explosifs professionnels (catégorie F4). Bien qu'ils soient interdits aux particuliers, ces feux d'artifice explosifs sont de plus en plus utilisés dans les zones résidentielles, y compris contre les premiers intervenants, et ont un impact majeur sur l'ordre et la sécurité publics. La facilité d'accès aux feux d'artifice explosifs pourrait en outre conduire à leur utilisation potentielle à des fins terroristes. Ce sujet mérite donc d'être approfondi au sein du Conseil de l'Europe dans le cadre de l'activité 1.6 de la Stratégie contre le terrorisme concernant le document analytique sur l'acquisition et le trafic illicites d'armes à feu et d'explosifs (voir ci-dessous). La délégation néerlandaise et les autres délégations soutenant cette initiative ont été invitées à fournir des éléments qui répondraient à la définition du terrorisme figurant dans la STCE n° 196.

Prendre note des informations fournies par la délégation de la Bosnie-Herzégovine concernant [le forum ministériel UE-Balkans occidentaux sur la justice et les affaires intérieures](#) qui s'est tenu à Sarajevo les 30 et 31 octobre 2025. Cet événement a été organisé par la présidence danoise du Conseil de l'Union Européenne, en coopération avec le ministère de la Sécurité et le ministère de la Justice de Bosnie-Herzégovine. Le forum constitue un rassemblement très important des ministres de l'intérieur et de la justice des pays des Balkans occidentaux, ainsi que des présidences actuelles et futures de l'UE, du commissaire européen chargé des affaires intérieures et de la justice et des représentants des agences concernées de l'UE. Le principal résultat du forum a été l'adoption d'un nouveau plan d'action conjoint pour les Balkans occidentaux, qui s'appuie sur le plan en vigueur depuis 2018 et le développe. Le nouveau document introduit des mécanismes de coopération plus précis en matière de lutte contre le terrorisme, de prévention de l'extrémisme violent, de flux financiers illégaux, de lutte contre le trafic de migrants et de lutte contre les cybermenaces. Les participants ont souligné la nécessité d'échanger des informations, de renforcer les capacités et d'améliorer la coordination entre les institutions de la région.

Prendre note des informations fournies par M. Carlo CHIAROMONTE, coordinateur de la lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Europe, qui a informé la plénière du CDCT de ses rencontres avec le procureur national antiterroriste français, M. Olivier CHRISTEN, et le coordinateur pour la lutte contre le terrorisme de l'UE, M. Bartjan WEGTER. Il a en outre rendu compte de l'échange de vues sur les questions de lutte contre le terrorisme avec le secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Alain Berset, qui a exprimé un intérêt particulier pour la question de la radicalisation des jeunes. Une conférence sur ce thème, provisoirement intitulée « Terrorisme et extrémisme violent : radicalisation des jeunes », se tiendra donc le 26 mai 2026 pendant la présidence monégasque, la veille du début de la prochaine réunion plénière de la CDCT. M. Chiaromonte a également évoqué le projet de « Lignes directrices sur les programmes de désengagement et de réinsertion pour les femmes ayant des liens avec le terrorisme » et le projet de « Lignes directrices relatives aux programmes de (ré)insertion pour les enfants affectés par le terrorisme », qui seront examinés par le GR-J le 9 décembre et adoptés par le Comité des Ministres dans le courant du mois. Il a ensuite présenté brièvement [l'événement de lancement sur les pratiques comparées concernant l'utilisation d'informations recueillies dans les zones de conflit comme preuves dans le cadre de procédures pénales et la table ronde pour les praticiens de la justice pénale sur les tendances](#), organisé conjointement par le Conseil de l'Europe et l'Institut international pour la justice et l'État de droit (IIJ) avec le soutien financier du Département d'État des États-Unis et gracieusement accueilli par le ministère fédéral allemand de la Justice, à Berlin les 16 et 17 octobre 2025. M. Chiaromonte a chaleureusement remercié les États-Unis, l'Allemagne et l'IIJ pour leur engagement sans faille dans ce projet. Il a fourni des informations sur les trois candidats au Bureau du CDCT et a lancé un appel à candidatures pour les postes de président et de vice-président.

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant la participation du Conseil de l'Europe à plusieurs événements liés à la lutte contre le terrorisme lors de la semaine de haut niveau de la 80^{ème} réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2025. Il s'agissait notamment d'un événement parallèle coorganisé par Malte et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies (DECT) et d'une réunion entre le Secrétaire général du Conseil de l'Europe et la Directrice exécutive de la DECT, Mme Natalia GHERMAN, au cours de laquelle ils ont discuté des possibilités de coopération future.

4. Stratégie antiterroriste du Conseil de l'Europe (2023-2027)

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état d'avancement global des activités en cours dans le cadre de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2023-2027) selon laquelle, avec l'adoption des deux lignes directrices susmentionnées d'ici la fin de l'année, la CDCT aura achevé 60 % du cycle stratégique actuel.

En ce qui concerne les propositions formulées par le Bureau du CDCT à l'issue de la réunion du 8 octobre 2025 :

- Approuver le lancement de l'activité 1.6, qui consiste à préparer un document analytique présentant la situation au sein des membres du CDCT en ce qui concerne « le trafic et l'acquisition illicite d'armes à feu, y compris les armes légères, et d'explosifs par des groupes terroristes et extrémistes violents », et à explorer les aspects potentiellement pertinents liés à l'acquisition et à l'utilisation abusive de feux d'artifice explosifs, de l'activité 2.6 visant à « fournir des orientations sur l'utilisation des preuves électroniques et des informations provenant de sources ouvertes dans les procédures pénales pour les infractions terroristes », en mettant l'accent sur l'IA générative dans le contexte de l'application de la loi et des procédures pénales, de l'activité 2.7 sur l' « Analyse de la situation et des développements concernant les combattants terroristes étrangers » et de l'activité 3.3 relative à la « Préparation d'une stratégie

type sur l'approche globale de la société en matière de désengagement et de réintégration sociale », avec pour échéance la fin 2026 ou le début 2027 ;

- Reporter à la prochaine stratégie l'activité 1.8 concernant « l'Analyse des révisions ou compléments possibles des infractions terroristes au titre de la Convention pour la prévention du terrorisme et de son protocole additionnel afin de couvrir les nouveaux modes opératoires terroristes », à la lumière de l'adoption du Protocole d'amendement à la Convention.

Le président du CDCT a fourni des informations sur les discussions qui ont eu lieu à ce sujet lors de la dernière réunion du bureau du CDCT le 8 octobre 2025.

5. Analyse des facteurs à l'origine de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme (activité 1.1 de la Stratégie)

Procéder à un échange de vues avec l'expert indépendant, le professeur Paul GILL (University College London), sur les conclusions de « l'Analyse des facteurs à l'origine de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ». L'expert a souligné la méthodologie rigoureuse, fondée sur des preuves, utilisée pour préparer le rapport, qui est une synthèse de plus d'une centaine d'études universitaires sur le sujet. La principale conclusion de cet échange a été que la diversité des profils et facteurs et la complexité des voies menant à la radicalisation à l'extrémisme violent et au terrorisme nécessitent des réponses à plusieurs volets et créatives. Il est essentiel d'améliorer le partage d'informations entre tous les acteurs concernés (enseignants, travailleurs sociaux, etc.) afin d'identifier les moyens de perturber ces voies.

De plus, une procédure rigoureuse d'évaluation des risques, fondée sur une approche professionnelle structurée, est nécessaire, et toute intervention doit s'inscrire dans un cadre multi-institutionnel et multidisciplinaire pour être efficace. Parallèlement, certaines lacunes subsistent dans les connaissances relatives à certains groupes, ce qui nécessite des recherches et des analyses supplémentaires.

Examiner et approuver le rapport rédigé par le professeur Paul Gill et son équipe, en tenant compte de certaines modifications proposées par les délégations et acceptées par l'expert indépendant, et charger le Secrétariat de le soumettre au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour information.

6. Recommandation sur la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et le processus sous-jacent de radicalisation sur internet (activité 1.2 de la Stratégie)

Procéder à un échange de vues avec la présidente du groupe de travail chargée d'élaborer le projet de recommandation (CDCT-RAD), Mme Ileana VIȘOIU (Roumanie), et l'expert indépendant, M. David WELLS. Mme Vișoiu a informé la plénière que le groupe de travail avait mené à bien sa tâche lors de la dernière réunion en juin 2025 et a résumé le processus de rédaction, soulignant la nature technique du texte. M. Wells a présenté les aspects substantiels du projet de recommandation, en soulignant comme questions clés la radicalisation des jeunes en ligne, l'utilisation de l'IA dans la lutte contre le terrorisme et la nécessité d'adapter les mesures relatives à l'application de la loi et aux praticiens.

Examiner et approuver le texte révisé du projet de recommandation, en y intégrant également les contributions reçues des délégations, et charger le Secrétariat de le soumettre au Comité des Ministres pour adoption.

7. Recommandation sur la poursuite des infractions terroristes et des violations graves du droit international humanitaire commises dans le contexte d'un conflit armé (activité 2.4 de la stratégie)

Prendre note des informations fournies par les co-présidents du groupe de travail chargé de préparer le projet de recommandation sur la poursuite des infractions terroristes et des violations graves du droit international humanitaire commises dans le contexte d'un conflit armé (CDCT-IHL), M. Nicola Piacente et Mme Päivi KAIRAMO (Finlande), concernant les résultats de la deuxième réunion qui s'est tenue à Paris les 23 et 24 septembre 2025. M. Piacente, qui a présidé cette réunion, a fourni des informations sur les discussions qui ont eu lieu au sujet du premier projet de texte, ainsi que sur les questions en suspens. Mme Kairamo a précisé que le champ d'application du projet de recommandation se limite aux conflits armés non internationaux et a encouragé les délégations à consulter leurs collègues sur certaines questions complexes de droit international humanitaire qui nécessitent une liaison avec les capitales. Le groupe de travail poursuivra l'examen du texte du projet de recommandation lors de la prochaine réunion prévue les 2 et 3 décembre 2025 à Strasbourg. Une quatrième réunion se tiendra l'année prochaine, notamment afin d'examiner et d'adopter le rapport explicatif.

8. Recommandation sur les mesures non pénales qui pourraient être utilisées contre les groupes extrémistes violents dont les activités conduisent au terrorisme (activité 1.3 de la Stratégie)

Prendre note du projet de note conceptuelle et des informations fournies par le Secrétariat sur cette activité. Le Secrétariat a informé le CDCT des résultats de l'appel d'offres lancé pendant l'été afin de recruter un expert indépendant en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme chargé de fournir une vue d'ensemble des pratiques nationales pertinentes et des questions clés soulevées par ces pratiques. L'expert sélectionné est le Counter-Extremism Project Allemagne, à savoir Dr. Hans-Jakob Schindler et M. Alexander Ritzmann. Cet aperçu, accompagnée de la note conceptuelle, servira de base aux discussions du groupe de travail spécialisé chargé d'élaborer le projet de recommandation sur les mesures non pénales qui pourraient être utilisées contre les groupes extrémistes violents dont les activités conduisent au terrorisme (CDCT-NCM). Les membres du CDCT ont fourni des éléments sur le profil des experts à rechercher pour la formation du CDCT-NCM et ont chargé le Secrétariat de rédiger et de diffuser un appel à manifestation d'intérêt pour participer à ce groupe de travail dans le but de tenir la première réunion en février de l'année prochaine.

9. Réseau de points de contact pour l'échange d'informations sur le statut juridique des victimes du terrorisme

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur les résultats de la 8^{ème} réunion du Réseau qui s'est tenue les 17 et 18 juin 2025 à Paris. Le Secrétariat a présenté la genèse et le mandat du Réseau ainsi que le processus d'élaboration du projet de lignes directrices. Le produit final est le résultat de discussions approfondies entre les experts nationaux en matière d'aide aux victimes et de leurs consultations avec les autorités nationales compétentes et reflète l'approche unique du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le terrorisme, qui est centrée sur les victimes et fondée sur les droits humains.

Examiner et discuter le projet de texte des lignes directrices élaboré par le Réseau. L'approuver avec certaines modifications proposées par les délégations et charger le Secrétariat de le soumettre au Comité des Ministres pour examen.

10. Réseau 24/7 de points de contact sur les combattants terroristes étrangers

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur la 7^{ème} réunion du Réseau, qui s'est tenue le 18 septembre 2025 dans les locaux du Conseil de l'Europe à Paris, à savoir que le Réseau a adopté son règlement intérieur et examiné les tendances actuelles en matière de menaces terroristes et de mouvements de combattants terroristes étrangers.

11. Consultation des Parties à la Convention pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et au Protocole additionnel (STCE n° 217)

Prendre note des informations fournies par la présidente de la Consultation des Parties aux CETS n° 196 et n° 217, Mme Ileana Vişoiu, concernant les résultats de la 7^{ème} réunion de la CoP, à savoir la discussion sur le rapport thématique relatif à la mise en œuvre de l'article 5 de la STCE n° 196 et d'autres questions d'organisation. Le principal résultat a été l'adoption du rapport, avec quelques amendements. La discussion a également porté sur les travaux futurs de la COP et les moyens de les améliorer. Une note conceptuelle sera proposée par le Secrétariat aux membres de la COP. La COP a décidé que la prochaine évaluation portera sur l'article 6 de la CETS n° 196. La prochaine réunion portera sur le questionnaire qui sera distribué aux délégations. La COP a confirmé Mme Vişoiu dans ses fonctions de présidente pour deux années supplémentaires.

12. Profils de pays

Prendre note de la présentation par M. Piotr KOSIERADZKI (Pologne) de la fiche pays actualisée de la Pologne.

Examiner et adopter cette fiche pays et charger le Secrétariat de la publier sur le site web du CDCT.

13. Élections

Élire Mme Ileana Vişoiu en tant que présidente du CDCT et M. Nicola Piacente en tant que vice-président du CDCT, pour un mandat débutant le 1 janvier 2026.

Élire Mr Marc RUPERD (France), Mme Anja SCHÜLLER (Allemagne) et Mme Dalma HEGEDŰS (Hongrie) en tant que membres du Bureau du CDCT, pour un mandat débutant le 1 janvier 2026.

Remercier la vice-présidente sortante et membre du Bureau, Mme Päivi Kairamo, pour sa contribution remarquable aux travaux du CDCT.

14. Questions diverses

Néant

15. Préparation de la 16^{ème} réunion plénière de la CDCT

Tenir sa 16^{ème} réunion plénière à Strasbourg du 27 au 29 mai 2026, immédiatement après la conférence sur l'implication des jeunes dans le terrorisme et l'extrémisme violent.

16. Adoption de la liste des décisions

Adopter la liste des décisions.

ANNEXE (en anglais)**Declaration by Türkiye Regarding the 15th Plenary Session of the CDCT**

Türkiye values the work of the CDCT as a technical platform which Council of Europe Member States can discuss and set standards on how to counter terrorism. As one of the first co-chairs of the Global Counterterrorism Forum and a co-lead to both Terrorist Travel Working Group and Daesh-Afghanistan Focus Group within the Global Coalition Against Daesh, Türkiye remains committed to multilateral efforts in countering terrorism.

In spirit of co-operation, Türkiye joined the consensus on the CDCT's adoption of the report "Drivers of Violent Extremism into Terrorism." However, Türkiye must highlight the grave error of referencing to the Israeli-Palestinian conflict in a report about violent extremism.

The references in the report about Palestinian groups are disconnected from reality, as they do not reflect the situation on the ground. Palestinian groups mentioned in the report, notably Hamas and Fatah, are the outcomes of more than seven decades long Israeli occupation and oppression in the Occupied Palestinian Territory. Therefore, the Palestinian resistance, to secure the inalienable rights of Palestinians, including Palestinian statehood, cannot be ignored and labelled as terrorism or violent extremism. Furthermore, without mentioning the Israeli settler terrorism in the West Bank, this report cannot give a clear picture regarding the situation on the ground for the Israeli-Palestinian conflict.

Essentially, mentioning Palestinians, Hamas, or Fatah in a report regarding violent extremism and terrorism completely misrepresents the root causes and de-facto realities of this conflict stemming from illegal Israeli occupation.